

Délibération  
Du Comité Syndical  
Du 18 décembre 2025

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 23/12/2025

sa notification faite le Et de sa réception en préfecture le 22/12/2025

Id S2low : 062-256204033-20251218-EAT2\_18\_12\_2025-DE

Le président du SITAC,  
Philippe MIGNONET



## **EAT2 : Etude de préfaisabilité pour l'électrification des 4 lignes majeures du réseau de bus**

*Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC*

Le SITAC s'est engagé dans une phase importante de renouvellement de sa flotte de bus afin de maintenir un parc en bon état de fonctionnement et doté de véhicules plus respectueux de l'environnement.

Le recours à des véhicules thermiques EURO VI ou des véhicules hybrides électriques est aujourd'hui privilégié par rapport à d'autre type de motorisation compte tenu des coûts d'investissement moins importants et des facilités d'exploitation de ces véhicules notamment par leur autonomie.

Pour engager une décarbonation plus importante du parc et favoriser un mix énergétique, deux véhicules standards électriques intégreront le réseau en 2026 et 2027.

Ces véhicules seront affectés sur les lignes 2 ou 3 du réseau, propices à l'utilisation de ce type de véhicule.

Si une restructuration complète du réseau est attendue en janvier 2028 au démarrage du prochain contrat d'exploitation, la structure des 4 lignes majeures du réseau devrait être peu impactée.

Aussi, il apparaît opportun d'engager une étude de préfaisabilité de l'électrification de ces lignes permettant de modéliser les besoins énergétiques de chaque ligne, le dimensionnement des batteries, la puissance requise et l'implantation des points de charge...

Ces informations seront utiles à la rédaction du prochain cahier des charges et viendront nourrir les réflexions de la prochaine mandature sur le type d'acquisition à prévoir à partir de 2030.

Il est rappelé, qu'à ce jour, à partir de 2030 la réglementation impose aux constructeurs de bus de réduire de 90% leurs émissions par rapport à 2025 ce qui suppose de ne plus fabriquer de véhicule thermique.

Le coût de cette étude est de 9 800€ HT.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un contrat avec EDF pour réaliser une étude de préfaisabilité de l'électrification des 4 lignes majeures du réseau ;

➤ **DECIDE** d'ouvrir, au budget primitif 2026, les crédits nécessaires au financement de cette étude.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le vendredi douze décembre.

#### Présents :

##### Titulaires :

Monsieur Guy BEGUE  
Monsieur Marc BOUTROY  
Monsieur Sébastien CASTELLE  
Madame Anne DECAESTECKER  
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE  
Madame Thérèse DUPUY  
Monsieur Michel HAMY  
Monsieur Laurent LENOIR  
Monsieur Jean-Marc LEROY  
Madame Laurence LOUCHEZ  
Monsieur Fabrice MARTIN  
Monsieur Jacques MERLEN  
Monsieur Philippe MIGNONET  
Monsieur Yves SANDRAS  
Madame Frédérique VAN ROOY

##### Suppléants :

Monsieur Patrick CROMBEZ  
Monsieur Dominique DARRE  
Monsieur Daniel DIWUY

#### Excusés :

Madame Patricia BASSET  
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET  
Madame Adeline DECLERCQ  
Monsieur Bernard DELALIN, pouvoir à Michel HAMY  
Monsieur Jean-Michel DORET  
Monsieur Guy HEDDEBAUX  
Monsieur Frédéric HENOT  
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX, pouvoir à Yves SANDRAS  
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN

#### Absents :

Monsieur Guy ALLEMAND  
Monsieur Patrice CAMBRAYE  
Monsieur Jean-François LACROIX  
Madame Maïté MULOT-FRISCOURT  
Monsieur Jean-Luc MAROT  
Madame Corinne NOËL  
Madame Claudia ROBERT